

1380, Notre-Dame, Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0
Téléphone : 819-374-5480 Courriel : delasource@cduroy.qc.ca
Site Web de l'école : http://accueil.cduroy.qc.ca/de_la_Source

Procès-verbal de la séance régulière
du Conseil d'établissement,
tenue le lundi 7 avril 2025 à 19h
à l'école de la Source de Saint-Maurice,
sous la présidence de Mme Geneviève Mayer sont présents :

M. Patrick Martel
Mme Émilie Bédard
Mme Claudia Boudreau
Mme Karine Veillette
Mme Susie Néron
Mme Hélène Robitaille

Mme Geneviève Mayer
Mme Mélanie Langlois
Mme Carolane Ghielen Saucier
Mme Anne-Marie Jacques
M. Mathieu Roberge

Absente : Mme Catherine Delisle

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET PRÉSENTATION DES MEMBRES**

Mme Geneviève Mayer constate le quorum, souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CÉ-24/25-27

Il est proposé par Mme Émilie Bédard, membre du Conseil d'établissement, d'adopter l'ordre du jour de la séance du 7 avril 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. **Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil d'établissement**

CÉ-24/25-28

Il est proposé par Mme Geneviève Mayer et résolu que le procès-verbal de la séance du 3 février 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 février 2025

4.1 Formation des membres du CÉ, projet vêtements, restriction budgétaire.

- La direction, M. Patrick Martel propose à Mme Anne-Marie Jacques, substitut, de visualiser les capsules d'information disponible sur le site du MEQ, concernant la formation des membres.
- Le projet de vente de vêtements a été un succès. Le projet sera reconduit pour l'année 2025-2026. Par-contre, la procédure de paiement est à revoir.
- L'échéancier des restrictions budgétaires étant le 31 mars dernier, les écoles peuvent maintenant procéder aux achats prévus.

5. Mot du public

Aucun

6. Dossier consultation ou information

6.1 Semaine du personnel

Cette semaine a eu lieu du 17 au 21 mars. Il y a eu des tirages chaque jour dont deux remplacements fait par la direction, M. Patrick Martel et par Mme Marie-Andrée Hélie, directrice-adjointe. Gagnantes de ce tirage : Mme Joanie Chartier, enseignante et Mme Mégane Veillette, technicienne au service de garde.

7. Dossier pour adoption

7.1 Principes pour les frais chargés aux parents 2025-2026

CÉ-24/25-29

M. Martel nous présente le document en indiquant les modifications.

Le Centre de services scolaire a adopté la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles et à tous les centres.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP (100.3.2 de la LIP pour les centres) et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP);

Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :

- les différentes politiques du Centre de services scolaire balisant certains frais ainsi que leur gestion;
- le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP);
- les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP).

Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Carolane Ghielen-Saucier, il est résolu :

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2025-2026. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe;

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Anne-Marie Jacques, il est résolu :

D'ADOPTER les principes pour les frais chargés aux parents tels que déposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 Règles de fonctionnement SDG 2025-2026

M. Martel présente le document en mentionnant les modifications.

Le document des règles de fonctionnement communs à tous les services de garde du Centre de services scolaire ainsi que les particularités relatives au service de garde de notre école.

CONSIDÉRANT l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mélanie Langlois, membre du Conseil d'établissement, d'approuver les règles de fonctionnement du service de garde de l'école de la Source.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Dossier approbation

CÉ-24/25-31

8.1 Projet du Jardin à la table

CONSIDÉRANT le projet du Jardin à la table et des activités alimentaires pouvant se tenir tout au long de l'année en lien avec ce projet;

CONSIDÉRANT que les activités améliorent leurs apprentissages et leurs connaissances en jardinage et en cuisine;

CONSIDÉRANT que les plantes seront vendues et que les élèves cuisineront des recettes santé;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Roberge que le projet du Jardin à la table, soit adopté pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Information de la présidente du conseil d'établissement

Aucune

10. Information du représentant au comité de parents

Mme mélanie Langlois, a relevé quelques sujets de discussions :

- Bilan du plan d'action 2023-2024 pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école. Une augmentation des cas rapportés est constatée en 2023-2024.
- Programme de la Société canadienne du cancer, qui s'adresse aux écoles primaires : *Soleil sans souci*. Le programme est maintenant offert aux éducateurs, aux parents et aux enfants en garderie afin de les sensibiliser à la protection solaire. L'information a été envoyée aux parents.
- Info-parents propose un outil rassemblant plusieurs suggestions pour une utilisation saine des écrans, l'information a été envoyée aux parents.
- Bref retour sur le découpage du territoire : la répartition du nombre d'élèves et d'écoles dans chacun des districts doit être la plus équitable possible.

11. Information du personnel de l'école

11.1 Brunch de Pâques

Cette année, l'activité se déroulera le 17 avril, les élèves auront l'occasion de déguster un bon petit déjeuner. Un concours a aussi été organisé : « Décore ton chapeau ! ». Les parents et leurs enfants sont invités à confectionner un chapeau sur la thématique du printemps/Pâques.

11.2 Deuxième comportement vedette

« Je m'arrête et je regarde la personne qui parle » est le comportement vedette choisi pour les mois d'avril-mai.

11.3 Carnaval

Le carnaval a eu lieu le 28 février dernier. Avec la participation des parents bénévoles, l'activité s'est bien déroulée. Des changements concernant les activités seront probablement apportés pour la prochaine année.

12. Point d'information du service de garde

- Avec l'agrandissement de l'école, les élèves peuvent maintenant intégrer les locaux du service de garde, cuisine et local polyvalent pour l'heure du dîner.
- La période d'inscription pour l'année 2025-2026 est terminée.
- Suite aux résultats du sondage, le service de garde sera ouvert lors des journées pédagogiques du 26-27 et 28 août.
- Formation des postes à venir en service de garde pour 2025-2026.

13. Information de la direction

13.1 Organisation scolaire prévue à ce jour pour 2025-2026

Aucune information pour le moment, le Centre de services scolaire travaille toujours sur ce dossier.

13.2 Services complémentaires prévus à ce jour pour 2025-2026

Statu quo pour les postes TES plancher, orthopédagogie et psychoéducation. Les heures TES en point de service restent à déterminer. Baisse prévue pour l'aide à la classe et la surveillance.

13.3 Construction

Les clôtures du chantier de construction seront bientôt enlevées, le modulaire sur la cour sera déménagé en juin. Concernant le stationnement des employés, qui n'est pas encore accessible, nous sommes toujours en attente des nouvelles.

13.4 Magazine Étincelles et réussites

L'objectif de ce dernier est de reconnaître le travail, la persévérance ou l'implication des membres du personnel ainsi que d'élèves. Les gagnants pour cette année : Mme Marie-Eve Boivin, enseignante et Billy Joe Lefebvre, élève.

13.5 Sortie Val-Mauricie / Gleason / St-Valentin

L'activité à Val-Mauricie pour les élèves de la maternelle à la 2^e année, qui avait été annulée dû au manque de neige, a été remplacée par une sortie au CAPS de l'UQTR (centre sportif). Pour les élèves de 3^e à la 6^e année, l'activité au Mont Gleason a été remise 12 mars.

14. Affaires nouvelles

Aucune

15. Date de la prochaine rencontre

Lundi 12 mai 2025 à 19h.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CÉ-24/25-32 CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour sont épuisés; il est proposé par Mme Anne-Marie Jacques, à 20h, de lever l'assemblée.



Mme Geneviève Mayer
Présidente du conseil d'établissement 2024-2025

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ



M. Patrick Martel
Directeur